



Calcul d'un 80 % avec les vacances scolaire en repos

Par JULY77

Bonjour à tous,

Je viens d'avoir un bébé et j'aimerais demandé à ma collectivité un 80% avec les vacances scolaires et non le mercredi.
Pouvez vous me dire si mon calcul est correcte et mon raisonnement svp
1607 heures à 80% représente 1285 heures

Mais en détaillant mes heures je fais 1305 heures par an soit 180 jours travaillés avec 7,25 heures par jours.(36,15 h par semaine)

365 jours à l'année

- 104 week end

- 10 jours fériés en 2023 tombant en semaine

- 71 nombres de jours de vacances scolaires.

Soit 180 jours de travail.

Les 71 jours de vacances se justifie par 25 CA et 46 jours réduction du temps de travail.

Mais comment l'exploiter au mieux.

En vous remerciant